

Initiatives ministérielles

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je me demande si le député a vraiment lu le projet de loi. Je me pose la question parce que, lorsqu'il a fait ses observations aujourd'hui, il a semblé dire que cette mesure ne corrigeait pas une faiblesse, qui fait en sorte que des criminels peuvent bénéficier de notre processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Le ministre s'est levé à la Chambre plus tôt aujourd'hui pour insister sur la disposition qui fait l'objet d'une modification. À l'intention du député, je vais citer certains passages du projet de loi. C'est très important de le faire parce que les propos du député peuvent donner à penser que nous ne faisons rien pour régler le problème. Le texte est le suivant: «Appartiennent à une catégorie non admissible les immigrants et, sous réserve du paragraphe (3), les visiteurs qui sont des personnes qui ont été déclarées coupables au Canada d'une infraction qui est punissable, aux termes d'une loi fédérale, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire—autre qu'une infraction qualifiée de contravention en vertu de la Loi sur les contraventions—et dont il y a des motifs raisonnables de croire qu'elles ont été déclarées coupables à l'étranger d'une infraction qui, si elle était commise au Canada, constituerait une infraction punissable par procédure sommaire aux termes d'une loi fédérale».

Cette modification vise précisément la faiblesse dans la loi. Elle apporte une amélioration considérable. Les électeurs de ma circonscription se réjouissent que l'on présente des modifications de ce genre. Je ne comprends pas du tout pourquoi le Parti réformiste, par l'intermédiaire du député, se lève et laisse entendre que nous ne modifions pas cette partie de la loi.

M. Hart: Monsieur le Président, j'ai lu ce passage particulièrement entortillé. Nous disons vraiment dans ce projet de loi que nous acceptons des criminels, dans la mesure où ils n'ont pas commis une crime entraînant une peine de dix ans ou plus. Voilà ce que fait le projet de loi.

Pourquoi faire cela? Des Canadiens sains d'esprit sont prêts à dire: «Nous savons que les criminels sont mauvais et nous nous refusons à laisser entrer quelqu'un qui a tué. Fermons la porte à ceux qui ont commis, par exemple, quelque infraction punissable d'une peine de dix ans ou plus au Canada; mais si la peine est de moins de dix ans, si le criminel a commis seulement des effractions...»

Une voix: Deux fois et la porte se ferme.

M. Hart: Oh, on peut le faire deux fois au Canada? Je vois. Il est évident que ce n'est pas du tout ce que les Canadiens ont demandé. Pourquoi acceptons-nous quelqu'un qui a un casier judiciaire? Une telle personne ne doit pas entrer au Canada.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour prendre part à l'important débat sur le projet de loi visant à modifier la Loi sur l'immigration. Les modifications proposées vont autoriser le gouvernement à refuser aux criminels notoires l'accès au système de détermination du statut de réfugié. Il sera désormais plus facile d'exclure du Canada les personnes qui en auront déjà été expulsées.

Dans sa façon équilibrée de résoudre un problème grave quoique peu répandu concernant les criminels, le projet de loi assure au Canadiens que le Canada va continuer d'accueillir les immigrants légitimes et respectueux de la loi en tant que membres à part entière de la société canadienne d'aujourd'hui et de demain.

En fait, ce projet de loi revêt énormément d'importance pour moi. Ma femme et moi avons immigré au Canada il y a 26 ans. Nos quatre fils sont nés ici, à Winnipeg. Nous sommes tous très fiers de dire que le Canada est notre pays.

● (1755)

Un certain nombre d'autres députés ont choisi le Canada comme terre d'adoption et je voudrais qu'ils participent au débat, car il importe que nos discussions sur le projet de loi C-44 fassent appel à l'expérience aussi bien qu'à la compassion et à la raison.

Il n'y a rien comme l'expérience pour apprendre, et nous qui avons fait l'expérience de l'immigration savons à quel point il est urgent de préserver l'intégrité de notre système.

Je tiens à faire part aux députés du malaise que j'ai ressenti dernièrement lorsque la politique de l'immigration est venue sur le tapis. En écoutant des tribunes téléphoniques, en parlant aux gens dans la rue et en lisant mon courrier, j'ai cru détecter récemment un sentiment négatif à l'endroit des immigrants.

Ce n'est pas difficile à comprendre. On a trop insisté sur les crimes commis par des immigrants. On a trop parlé des gens qui se moquent de nos lois et qui abusent de notre système. La colère vise ceux qui abusent ou pourraient abuser de notre système et de notre générosité, mais elle déborde parfois et touche tout le monde, nous tous.

Nous savons que des criminels se sont glissés entre les mailles de notre système, quoique nous n'en connaissons pas le nombre exact. De toute façon, ils sont peu nombreux comparativement aux immigrants honnêtes et respectueux de la loi. Mais nous savons que dans notre société, les médias électroniques rapportent beaucoup plus rapidement et avec beaucoup plus de détails les actes de violence et les crimes que les actes de gentillesse et de grandeur. Autrement dit, les gestes faits par quelques criminels peuvent jeter une ombre sur le bon travail du plus grand nombre.

Bien sûr, ce n'est pas ainsi que les choses devraient être et cela est injuste, mais c'est comme cela. À Winnipeg, la ville d'où je viens, les immigrants se fâchent lorsqu'ils entendent les histoires sur ces quelques personnes qui enfreignent les lois du pays. Nous devons faire en sorte que les gens n'abusent pas de notre système d'immigration et d'examen du statut de réfugié et n'enfreignent pas nos lois. Nous devons mettre fin aux abus et nous devons écarter les quelques personnes qui compliquent la vie du plus grand nombre.

Lorsque des tricheurs abusent de la générosité des Canadiens et lorsque des voleurs et des assassins essaient de se faire passer pour des réfugiés, le gouvernement doit leur dire: «Ça suffit!»